



Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2021

Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 19 mars 2021 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de cession entre l'Etat et la Ville d'Esch-sur-Alzette

L'Etat cède à la Ville d'Esch-sur-Alzette la propriété immobilière ci-après :

Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance
28/3461	Parc de la Ville	Place (occupée)	00ha 01a 02ca

- **Prix de vente :**
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 20.000 €.
- **Utilité publique :**
La présente acquisition se fait dans un but d'utilité publique, à savoir pour les besoins culturels et de récréation de la Ville.
- **Articles budgétaire :**
4/650/221311/99584 - Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - immeubles bâtis

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Melissa Lima
Service Biens fonciers